



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Procès-verbal des décisions

du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

du 23 mai 2023

Hôtel du Gouvernement, Berne

DÉCISIONS

Point 1: Accueil par la présidente du Synode

Point 2: Election d'un membre de la COFI; élection complémentaire au siège de Corinne Haslebacher, démissionnaire, Fraction des indépendants

Est élu en tant que membre de la Commission des finances (COFI):
Herbert Graf, Hilterfingen (Fraction des indépendants)

Point 3: Election d'une déléguée ou d'un délégué au Synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse; élection complémentaire au siège de Magdalena Daum, démissionnaire, Fraction du centre

Est élu à la délégation de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS): Fritz Mori, Kallnach (Fraction du centre)

Point 4: Procès-verbal du Synode constitutif du 2 novembre 2022 et du Synode d'hiver du 22 novembre 2022; approbation

1. Le Synode approuve le procès-verbal du Synode constitutif du 2 novembre 2022 avec la correction suivante au point 7.3, page 15: voix valables 169 (au lieu de 156).
2. Le Synode approuve le procès-verbal du Synode d'hiver du 22 novembre 2022.

Point 5: Rapport d'activité 2022; approbation

Le Synode approuve le rapport d'activité 2022.

Point 6: Comptes annuels 2022; approbation

Le Synode

1. approuve les crédits additionnels relevant de la compétence du Synode de CHF 2'000'000 au total;
2. approuve les comptes annuels 2022 avec actifs et passifs de CHF 40'009'056.81 et un excédent de revenus de CHF 2'685'516.20;
3. décide de verser l'excédent de revenus à l'excédent du bilan;
4. prend acte du décompte de la péréquation financière entre les paroisses.

Point 7: Etat du projet «Réorganisation»; rapport

Le Synode prend connaissance du compte-rendu oral de la présidente du Conseil synodal concernant l'avancement du projet «Réorganisation».

Point 8: Attribution des postes pastoraux; rapport

Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil synodal sur la nouvelle attribution des postes pastoraux.

Point 9: Promotion de la récolte de fonds; crédit d'engagement; décision

Le projet est renvoyé au Conseil synodal pour être remanié.

Point 10: Projets en faveur de la protection du climat; crédit d'engagement; décision

1. Le Synode prend connaissance du rapport sur le financement ecclésiastiel de la protection du climat 2020-2023 conformément à l'ordonnance RLE 61.160, pour lequel il avait voté un crédit d'engagement temporaire de CHF 500'000 lors du Synode d'hiver 2019.
2. Il soutient l'intention du Conseil synodal de se concentrer à l'avenir sur les *mesures indirectes* en faveur de la protection du climat et décide d'accorder un crédit d'engagement de CHF 300'000 à la charge du fonds de développement et de soutien pour les promouvoir.
3. En été 2026, le Conseil synodal présentera un rapport au Synode sur le travail du «Conseil spécialisé dans la protection du climat» et l'utilisation des ressources issues de ce crédit d'engagement.

Point 11: Motion

Aucune motion n'a été déposée.

Point 12: Postulat

Aucun postulat n'a été déposé.

Point 13: Ev. motions urgentes

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 14: Ev. postulats urgents

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 15: Interpellations

Le Synode prend connaissance de la prise de position du Conseil synodal sur l'interpellation concernant l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux 2026.

Point 16: Résolutions, pétitions

Le Synode refuse la résolution recommandant un «oui» à la loi sur le climat et l'innovation lors des votations du 18 juin 2023.